

pense M. Chauffard, une pure coïncidence. Cette malade de M. Bucquoy et celle de M. Hayem présentaient de l'ictère depuis plusieurs semaines, et cet ictère a disparu après l'administration de l'huile.

“ Il s'ensuit, conclut M. Chauffard, que le traitement en question ne provoque pas l'expulsion des calculs biliaires, mais il produit un soulagement manifeste de la douleur et, à ce titre, il mérite d'être recommandé. Quant au mécanisme de cette action, il reste obscur et je ne saurais en tout cas admettre qu'elle est dûe à une immigration de l'huile d'olive dans la vésicule biliaire par le canal cholédoque, car j'ai pu m'assurer que cette concrétion ne s'était pas produite chez les animaux que j'ai sacrifiés, après leur avoir fait ingérer de grandes quantités d'huile.”

SOCIETES SAVANTES.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PRATIQUE DE MONTRÉAL.

Séance du 24 novembre 1888.

Présidence du docteur HINGSTON.

Le docteur A. LAMARCHE, lit une note relative à un cas d'arthropyte (*Voir plus haut, page 617*).

Le docteur BRUNELLE est d'avis qu'il ne faut pas craindre d'ouvrir largement et hardiment l'articulation pour extraire ces corps étrangers. Il est aussi d'opinion de les fixer préalablement à l'aide du tenaculum, d'une pince ou d'une aiguille. Il se sert ordinairement d'une feuille de plomb pour exercer la compression. Après avoir réuni les bords de la plaie, il fixe l'articulation à l'aide d'une attelle postérieure et d'un bandage. Le repos et l'immobilité sont nécessaires pour obtenir la guérison.

Le docteur BROUSSEAU énumère les différents procédés employés pour fixer le corps étranger et pour éviter les dangers résultants de l'ouverture de l'articulation. Il recommande l'extraction en deux temps: 1^o sortie du corps étranger lors de la synoviale; 2^o sortie définitive.

M. LE PRÉSIDENT croit que le sujet ne manque pas d'importance attendu que les souffrances sont considérables. L'étiologie de ces corps étrangers n'est pas encore bien comprise. On a invoqué le traumatisme, mais il (docteur Hingston) a observé des cas où cette cause ne pouvait être admise. On en peut dire autant du rhumatisme. Il peut être rationnel d'admettre le dépla-